DIMANCHE 26 Mars 1899. — 5 CENT LE NUMÉRO — 62me Année — N° 25.

LE MÉMORIAL D'AIX

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS : AIX Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Basses-Alpes, Gard
Un An : 6.25 | 6 Mois, 3.15 | 3 Mois, 1.60.
AUTRES DÉPARTEMENTS : Un An, 7.30 | 6 Mois, 3.65 | 3 Mois, 1.72.

FONDÉ EN 1837 PAR D. AUBIN
JULES BARTHÉLEMY
DIRECTEUR POLITIQUE

ANNONCES : Reçues dans toutes les Agences et à Aix
Chronique locale, 1 fr. la ligne ; Réclame, 0,50 ; Annonce, 0,25.
ADMINISTRATION ET RÉDACTION : *Cours Mirabeau*, 53.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

BIBL. MEJANES AIX

SOUSCRIPTION

OUVERTE PAR LE SYNDICAT DE LA PRESSE AIXOISE AU PROFIT DES VICTIMES DE LA

Catastrophe de Toulon

Deuxième Liste

Un mémorialiste, 2 fr. : H. J. M. T. S. n° 1, 1 fr. ; boulangerie Théric, rue d'Italie, 39, et son personnel, 6 fr. ; Y. Levi, 5 fr. ; un anonyme, 20 fr. ; A. F. G., 2 fr. le personnel des postes et télégraphes, 19 fr. 50 ; Eugène Giraud, ancien juge de paix, 5 fr. ; les ouvriers de J. Nicot, 3 fr. 60 ; Louis Abel, 5 fr. ; un anonyme, 2 fr. ; un anonyme, reconnaissance à Saint-Antoine de Padoue, 2 fr. ; Fouquet, marchand de meuble, 2 fr. ; Niel, imprimeur, 3 fr. ; Sextius Mathieu, 10 fr. ; Anonyme, 3 fr. ; les distributeurs de journaux : MM. Michel, Roux, Bérard, Naissant, Frissolle, Miretti, Gonet et Girin, 8 fr.

TOTAL de la 2e liste	99 10
TOTAL de la 1r liste	330
TOTAL à ce jour	429 10

La souscription du Syndicat de la Presse AIXOISE est close.

LETTRE DE PARIS

Décidément il y a quelque chose de détraqué sous la calotte des cieux. Juste au moment où nous franchissions le seuil du printemps il a semblé que nous rentrions en plein hiver : le vent glacial, la neige pénétrante que nous avions oubliés depuis longtemps sont venus nous saluer ironiquement comme des visiteurs qui se savent aussi désagréables qu'ils étaient inattendus. Mais ce sont là des plaisanteries de commencement de saison : le soleil va bientôt s'en mêler et l'on ne les verra plus paraître... jusqu'à l'année prochaine.

C'est sans doute par cette température piquante que se sont sentis fouettés quelques anciens chevau légers de la monarchie, constitués en « réunion royaliste d'études sociales de Paris » en adressant à leur duc d'Orléans une sorte de manifeste où ils dénoncent aussi grossièrement qu'il est possible, à leur prétendant et maître, toute une catégorie de citoyens, coupables de n'être pas sortis comme eux et leurs aïeux de la cuisse de Jupiter. Ces pudibonds courtisans, sous prétexte de combattre la souveraineté de la richesse, voudraient, ni plus ni moins, nous ramener aux heureux temps où en dehors des croyants et des asservis de la monarchie et de l'Eglise, il n'y avait pas de place sociale honorable pour les autres, sinon sur les bûchers ou sur les échafauds.

Ce temps avait du bon, à ce qu'il paraît, aux yeux du moins de Parseval, des Le Cour Grandmaison, des de Frilly, des de Lursaluces, des de Lupé, des de Lamarzelle, des de Broglie et autres gonfaloniers royaux qui agitent leur bannière comme de nouveaux croisés partant en guerre contre les Infidèles.

Cette manifestation aussi inattendue que la neige printanière dont nous venons d'être gratifiés, n'est pas pourtant pour déplaire. Elle vous a un petit cachet moyen âgeux dont le besoin se faisait sentir. On aime toujours voir les gens tels qu'ils sont au lieu de n'en rencontrer que le masque. Nul doute que le jeune duc d'Orléans n'approuve cette belle équipée. Il ferait beau voir le contraire ! Mais que va dire le galantuomo de bronze, à cheval sur le Pont-Neuf, le roi de l'édit de Nantes Henri IV, auprés de qui le prince Gamelle était allé faire ses dévotions, avant d'aller faire connaissance avec la cellule, — si confortablement royale, d'ailleurs, — de la Conciergerie ? Et que diraient aussi le chef de la famille Louis-Philippe et plus près de nous, le duc d'Aumale, s'ils vivaient encore ?

Je croyais naïvement que le parti monarchiste était dirigé par des hommes de quelque vigueur et de quelque valeur ; voici que « les plus grands noms qu'on nomme » parmi eux, nous révèlent qu'ils ressemblent à s'y méprendre à des fossiles d'au-delà des siècles ! Oh ! M. Charles Dupuy, de grâce ! Laissez errer en paix ces fantômes du passé, ce n'est pas eux qui troubleront le présent et l'avenir.

***

En dehors des fantaisies d'un parti qui prend si peu de peine, — en affectant d'être odieux — à se garder du ridicule, je dois signaler le fait important du vote par le Sénat du projet de loi sur les caisses régionales de crédit mutuel agricole. Cette loi due, comme vous le savez, à l'initiative de M. Méline pendant son dernier ministère, organise rationnellement la répartition entre les caisses régionales de crédit agricole des sommes qu'a mises à la disposition de l'Etat la Banque de France, lors du renouvellement de son privilège.

Il s'agit d'abord d'une somme de 40 millions, puis d'annuités égales à deux millions. C'est un pas des plus sérieux fait dans la voie de l'organisation du crédit. On verra, à l'usage, les résultats qui en sortiront. Je ne doute pas pour ma part, que cette organisation ne doive être le prélude de progrès nouveaux tout au profit du travail et de la production agricoles. Il appartient maintenant aux cultivateurs de chaque région, de constituer au plus vite, leurs caisses régionales de crédit pour qu'ils puissent bénéficier des avantages de la loi nouvelle.

SPECTATOR.

Semaine Politique

Le Président de la République a reçu les délégués du Cercle Républicain de la Drôme, qui venaient lui offrir, au nom de cette association, une médaille en argent, frappée en commémoration de son élection à la présidence de la République.

***

Lord Salisbury a traversé Paris mercredi, se rendant à sa villa de Beaulieu, dans les Alpes-Maritimes, où il est arrivé hier à trois heures. La princesse Henry de Battenberg, qui était à Nice, est partie hier pour Bordighera visiter l'impératrice Frédéric.

***

Plusieurs délégués du ministre des postes et télégraphes de France sont arrivés à Berlin pour prendre part à des négociations en vue de l'établissement de communications téléphoniques entre l'Allemagne et la France.

***

L'Académie française a procédé hier au renouvellement de son bureau pour le second trimestre de 1899. M. Brunetière a été élu directeur. Les fonctions de chancelier seront, selon l'usage, remplies, pendant cette période, par M. Eugène Guillaume, le dernier académicien reçu. L'Académie a ensuite décidé que l'élection du successeur au fauteuil de M. Edouard Hervé, décédé, aura lieu le 18 mai.

***

M. Fonteneau, archevêque d'Albi, est mort, hier soir, des suites d'une maladie de cœur, compliqué d'albuminerie.

Etranger

Une mission anglaise venant de Londres est arrivée à Algésiras. Elle aurait, paraît-il, l'intention d'acheter tous les terrains traversés par la voie ferrée de Bobadilla à Algésiras. Ce fait est l'objet de nombreux commentaires.

***

Les carlistes répandent le bruit que les chefs du parti, après avoir pris connaissance d'une lettre de don Carlos leur laissant toute liberté d'action, auraient décidé, par 9 voix contre 2 et 2 abstentions, de ne pas prendre part aux prochaines élections législatives.

***

Cinq cents mineurs de Villa-Nueva se sont mis en grève. Leur attitude est pacifique.

Des mesures ont été prises pour éviter les désordres.

***

Une dépêche du Caire au *Daily Mail* annonce que le sirdar a commandé à Omdurman la construction de nouvelles casernes qui coûteront un million de francs.

Un haut personnage militaire au Caire a exprimé l'opinion que le commandant Martyr, dans son expédition de l'Ouganda, prêtera un important concours à l'œuvre des forces égyptiennes sur le Haut-Nil.

***

D'après l'*Opinione*, on assure dans les cercles bien renseignés, que Don Carlos, à l'aide de plusieurs millions qui lui ont été avancés par des banquiers anglais et des banquiers français, pénétrerait en Espagne et y prendrait la direction de l'insurrection carliste aussitôt après l'échange des ratifications du traité de paix.

L'*Opinione* ajoute que si l'insurrection carliste éclatait, il est probable que les républicains espagnols s'insurgeraient aussi.

Autour des Chambres

A la Chambre

Budgets des postes et télégraphes de la caisse nationale d'Epargne. — La discussion du budget des postes et télégraphes a pris plusieurs séances. Il avait été déposé une soixantaine d'amendements, quelques-uns dans un intérêt électoral des plus évidents.

M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, auquel on est redevable d'améliorations appréciables, a pour sa part, contribué à mettre plusieurs fois en échec la commission du budget. Le président de cette commission, M. Mesureur et surtout M. Berteaux, rapporteur n'ont pas accepté sans discussion les projets du gouvernement. Signalons dans cette discussion, l'intervention de MM. Fleury-Ravarin, député de Lyon, Gaston Menier, député de Chambéry M. Fleury-Ravarin a fait adopter par 361 voix contre 173, le rétablissement des crédits pour l'école supérieure des postes et télégraphes ; M. Gaston Menier a présenté des observations très judicieuses sur le fonctionnement du service télégraphique qui ont retenu toute l'attention de la Chambre.

M. Antoine Ferrier a enfin fait voter un relèvement de crédit pour augmenter le nombre des bureaux de poste.

L'ensemble du budget de postes et télégraphes a été ensuite voté ainsi que celui de la caisse nationale d'épargne.

Budget de la marine. — M. Lockroy, ministre de la marine, a ouvert la discussion du budget de la marine en faisant l'apologie de son administration. Nous sommes heureux de voir que M. Lockroy n'est pas resté inactif au ministère de la marine, qu'il a su s'entourer d'officiers généraux d'élite et mettre en pratique leurs précieux conseils, malgré l'amiral Rieunier, député républicain modéré de Rochefort dont l'intervention dans le début n'a pas été heureuse.

Des discours prononcés, il résulte que notre marine n'est pas dans un état d'infériorité comme l'avait prétendu M. Piou et et qu'il y a eu lieu aujourd'hui d'avoir confiance en elle.

Au Sénat

Crédit agricole. — L'ensemble de la loi instituant des caisses régionales de crédit agricole a été adopté à l'unanimité de 277 votants.

L'interpellation Fabre. — L'honorable M. Fabre a transformé en question l'interpellation « sur l'embauchage des officiers », qu'une indisposition ne lui avait pas permis de développer complètement. M. de Freycinet, ministre de la guerre, a répondu « que la discipline dans l'armée est parfaite et qu'on trouve à tous les degrés le sentiment du devoir et l'obéissance. »

Commissions départementales. — Le Sénat a adopté la proposition de M. Leydet, modifiant ainsi qu'il suit, l'art. 71 de la loi du 10 août 1871, sur les conseils généraux :

« La commission départementale élit elle-même son président et son secrétaire.

« Elle siège à la préfecture et prend sous l'approbation du Conseil général et avec le concours du préfet, toutes les mesures nécessaires pour assurer son service ».

A TRAVERS LA PRESSE

Du *Figaro* :

Le duc de Feltre, l'ancien député des Côtes-du Nord, a fait déposer à la Chambre, sous forme de pétition, une proposition de réduction du service militaire à un an avec formation d'un noyau de soldats professionnels, volontaires servant cinq ans et retenus dans le rang par une série d'avantages pécuniaires. Cette proposition, par les soins de M. Armez, député, a été renvoyée à la commission de l'armée.

Mais, en attendant la discussion devant la Chambre, le duc de Feltre a eu l'idée de consulter, au moyen d'un pétitionnement, le pays lui-même sur cette réforme que plusieurs généraux réclament déjà, entre autres le général du Barail ; et, pour continuer sur de plus larges bases cette consultation tout à fait instructive, il cherche en ce moment à former un comité qui dirigerait dans toute la France ce vaste pétitionnement.

De la *Petit République*, de Jean Jaurès :

Il n'est qu'un moyen de résoudre définitivement la question : c'est de ne laisser dans l'ombre aucun des incidents, du procès de 1894. Comment pourrait-on décider s'il doit être révisé ou non, si l'on n'en vérifie pas les fondements même ? Or, ce sont les motifs des juges qui sont le fondement même du procès. Il est essentiel de savoir quelle part les illégalités, quelle part les faux témoignages d'Henry ont eue dans leur décision.

Pour nous, nous sommes convaincus que plus la lumière sera complète, plus l'innocence de Dreyfus éclatera aux yeux du pays. Mais en tout cas comment pourra-t-on contester notre bonne foi quand nous demandons qu'on entende précisément les juges qui condamnèrent Dreyfus ?

Nous avons confiance en la vérité et en elle seule.

La récusation des trois magistrats Crépon, Lepelletier et Petit peut avoir un intérêt légal, et nous ne comprenons pas bien par quel sophisme juridique on leur permettrait de siéger. Mais cela ne touche pas pour nous au fond du problème. Ce qui nous importe, c'est que toute la vérité soit connue et qu'elle soit dite. C'est le pays, c'est l'humanité civilisée qui sera alors le juge suprême.

Qu'on interroge donc les juges de 1894. Il est impossible que les aveux qui leur échappent, les confidences de trouble et d'angoisse où leur douloureux secret se répand restent à l'état de rumeurs de salon ou de racontars de presse.

Il y a là, si je puis dire, une part décisive et poignante de vérité. Il faut qu'elle soit recueillie et fixée avec toutes les garanties légales.

De *la Cloche*, de Roger Danglar.

Aux prises avec les difficultés actuelles, M. de Freycinet met tout son art à ne jamais prendre de décision. Il ne veut pas devancer d'une heure la disgrâce de tel ou tel général compromis. De même, une fois la victime atteinte, il ne fera pas un geste pour le sauver. Il se tirera de tout avec des phrases.

D'ailleurs, il compte bien que M. Dupuy ne survivra pas longtemps à la politique qu'il lui a, en grande partie, suggérée, en lui confiant le gros ouvrage. Le ministre de la guerre a des airs entendus pour faire comprendre aux récalcitrants que lui seul aura l'autorité de réparer l'œuvre *des ministres de 1894*. Comment, d'autre part, l'Etat-Major ne se rendrait-il pas compte que, pour la délicatesse de touche, M. de Freycinet n'a pas son pareil ? Nul, mieux que lui, ne saura faire avaler en douceur, aux intéressés, les crapauds de la mare esterhaziste, quand la Cour de cassation les aura repêchés.

Aussi, M. de Freycinet ne manque-t-il jamais l'occasion de défendre l'armée avec une emphase et une insistance qui déconcertent nos plus fougueux nationalistes. Il est bien à l'aise dans ce rôle où il peut se réserver en attendant les événements. Si, par aventure, les généraux réussissaient, rien ne lui interdirait de se ranger de leur côté. Au contraire, les choses tournant contre leurs intrigues, MM. Mercier, Boisdeffre, Gonse et Roget ne pèsent point une once dans sa balance. Il les livrera sans sourciller.

M. de Freycinet n'aime que le pouvoir. Cet ancien protégé de l'impératrice ne s'embarrasse point des idées, il ne se soucie pas des hommes et à peine du régime.

De l'*Aurore*, de G. CLÉMENCAU :

On affirme qu'interrogé, à la Chambre criminelle, sur la communication des pièces secrètes, Mercier a refusé de répondre. C'est un commencement d'aveu. Il y a trop de preuves pour qu'on puisse nier. Tout au plus pouvait-on, si l'enveloppe contenant les pièces secrètes n'a pas été ouverte, dire qu'il n'y a pas eu de communication *matérielle*. Mais ce tour de jésuite ne peut pas réussir, puisqu'il est avéré que le texte de la pièce « Ce canaille de D... » se trouvait inséré dans le rapport du Paty de Clam, et que d'ailleurs la lecture aux juges — en dehors de la présence de l'accusé — d'un acte d'accusation émanant du ministre de la guerre suffit à caractériser la criminelle violation de la loi.

Ce qui est incompréhensible, c'est que la Chambre criminelle n'ait pas cru devoir entendre là-dessus les juges de Dreyfus. Ce point est trop important pour qu'il puisse être négligé. Je comprends que Félix Faure, confident de Mercier, ait voulu sauver le coupable. La Chambre criminelle peut maintenant apprécier quel bénéfice elle a recueilli de son excès de timidité. Que la Cour de cassation, toutes chambres réunies, fasse ou non un supplément d'enquête, personne n'est de taille désormais à empêcher toute la vérité de venir au plein jour. Quand un juge de Dreyfus en arrive à dire : « Depuis dix-huit mois, je le crois innocent », il apparaît à tous que les faux de l'Etat-Major et les mensonges de sa presse sont une œuvre de néant.

---

9 FEUILLETON DU *MÉMORIAL D'AIX*.

LE SECRET DE SŒUR SAINTE-CLAIRE

Par Jean FORGEMOL

(SUITE)

— L'homme ne saurait vivre sans cela ; la lutte, vive, ardente, le travail opiniâtre, voilà ce dont l'homme a besoin pour rester honnête et bon. Les désœuvrés seuls sont méchants ; puis je dois me créer un avenir et je le rêve utile et profitable pour les autres. Chercher, trouver une découverte précieuse pour notre pauvre humanité, voilà une joie, un bonheur qui paie de bien des peines, de bien des humiliations, Mlle Claire !

— Ah ! c'est beau, ce que vous dites-là ; je me sens toute remuée ; vous avez raison, M. Jean, vos idées sont généreuses et grandes ; elles méritent de réussir ; partez donc à Paris, mais songez quelques fois à votre petite amie ; vous souvenez-vous de ce bon temps où l'on jouait tous les deux dans le grand salon de maman ?

— Si je me souviens ! fit Jean avec élan ; ah ! je crois bien, vous aviez une robe rose garnie de tulle blanc.

— Vous avez bonne mémoire.

— Oui, oui ; et Jean, baissant la tête, demeura perdu dans le rêve.

Claire, très pâle, sentait son cœur battre bien fort, ses mains demeuraient brûlantes ; elle s'approcha du jeune homme, et timidement :

— Je commençais ma promenade quotidienne, voulez-vous bien la continuer avec moi ?

— Oh ! bien volontiers, mademoiselle.

— Pourquoi ce titre cérémonieux ; appelez-moi donc Claire, comme quand nous étions petits, pourquoi me donner ainsi à tout instant du « mademoiselle » gros comme le bras ?

— Mais vos parents pourraient...

— Nous sommes seuls, personne n'est encore levé, reprenons donc notre vieille amitié des premières années, savez-vous bien que ces tendresses d'enfant restent au cœur comme des souvenirs doux et lumineux que l'on n'oublie jamais, n'est-ce pas, Jean, et je parie que vous avez, comme moi, plus d'une fois, revu cette petite Claire, qui prit part à vos premières joies dans la vie !

— Si j'y ai pensé, ma Claire ! pouvez-vous en douter, ah ! comme je me suis senti heureux en vous retrouvant.

Les deux jeunes gens entrèrent sous l'ombrage des arbres touffus et se perdirent dans les bosquets éclairés par un soleil radieux d'automne empourprant d'or et de carmin les dernières verdures.

Claire avait passé son bras sous celui de Jean et ils marchaient, silencieux, ni l'un ni l'autre n'osant rompre le silence.

Ce fut Jean qui, le premier, se décida à parler. Il monologua une phrase banale, simplement pour dire quelque chose.

— Cette propriété est bien belle, fit-il, et vous devez y être heureuse.

— Heureuse ! ah ! pour ça, non, riposta Claire. Ces bois sont jolis, en effet, l'habitation a un vieux cachet qui me charme et je passerais ici mes jours fort tranquille si j'étais seule.

— Seule ?

— Oui ! car je ne serais pas tourmentée sans cesse par les visiteurs importuns qui viennent continuellement mettre pied à terre ici.

— Mais, reprit Jean la voix hésitante, je ne vois guère que le marquis de Beauséjour qui fasse aux Tourelles de fréquentes apparitions, et lui est dans son droit, autorisé par...

— Par... qui... par quoi, monsieur Saligny ? Pas par moi toujours, et c'est justement de lui que je voulais parler ; il m'agace et je le déteste.

— Cependant, il est bel homme, bien élevé.

— Oui, il a des talents de société, il joue le baccarat comme un croupier de profession, il connaît aussi, comme pas un, depuis A jusqu'à Z, toute la généalogie des chevaux de courses, et quand il m'explique, avec un grand sang-froid, comment la petite pouliche XXX est la fille de Caligula et de Gaudriole, et la petite-fille de la grande X et du superbe R, moi je hâille et sens le sommeil me gagner. Mon père n'y comprend goutte, et ma mère n'y voit que du bleu ; mais ça ne fait rien, ils sont contents, le marquis est si lancé ! Ah ! ils l'admirent, je vous assure, et ils ont sur lui certains projets... mais neuni ! je suis là, moi, et je ne confierai jamais mon bonheur à leur beauséjour tout blasonné qu'il soit.

Jean eut une lueur de joie dans les yeux.

Claire avait coupé une petite rose et elle l'effeuillait nerveusement comme attendant un mot du jeune homme. Voyant son silence, elle reprit :

— Un mari ! rien que cela, voilà qui mérite de longues méditations ; moi, voyez-vous, je ne suis qu'une petite fille, je n'entends rien aux choses d'amour, mais ce que je sais, c'est que je n'épouserai jamais que l'homme choisi par mon cœur.

Celui-là ! ah ! je l'aimerais bien et je me sens capable de le rendre heureux et de lui faire près de moi la vie très douce, très bonne. Un mari ce doit être tout dans l'existence d'une femme, n'est-ce pas, M. Jean ? L'Evangile dit : Tu quitteras ton père, tà mère, pour suivre ton mari. C'est donc comme un élu l'homme que le cœur d'une femme a choisi. Mais vous ne me dites rien ?

— Vous parlez si bien, Claire, c'est si joli ce que vous me racontez-là ! Une vraie légende, par exemple. Les hommes ne sont pas bons ; l'intérêt, le calcul les conduit, et l'idéal des jeunes filles est souvent trompé.

— Pas toujours, quand il est bien placé ; je sais qu'il ne faut pas se bercer de chimères. On doit vivre dans la vie réelle. Aussi, mon idéal à moi, pour n'être pas commun, peut se trouver.

— Et ?...

— Vous êtes curieux, mais je puis vous satisfaire : je n'aime pas les sots, ni les gens qui ont trop d'esprit, ces hommes-là sont méchants : les uns par bêtises, les autres pour briller ; j'aimerai un homme intelligent, travailleur, bon, franc, honnête et surtout ayant quelque chose là — Claire mit sa main sur sa poitrine ; — c'est si rare aujourd'hui.

— Savez-vous que c'est presque une perfection que vous demandez ; et vous avez trouvé ?...

— Peut-être, répondit Claire avec un sourire. Vous, voulez-vous à mon tour me permettre d'être indiscrète ? Songez-vous quelquefois au mariage ?

— Non ; c'est-à-dire si ; quelquefois, comme dans un rêve ; j'aperçois la femme désirée, que mon âme attend.

— Et cette femme ?

— Est belle, mais surtout bonne, elle est instruite sans pédantisme et son cœur est pur comme du diamant.

Je la vois, je l'appelle, car je l'aime, cette femme de mon rêve, comme un insensé ; pour elle je tenterais l'impossible, je me voudrais grand, riche, illustre ; sa vue me donne des ailes, mais je m'éveille, et je retombe sur mes pieds comme un pauvre diable que je suis, en me disant ; c'est un rêve, c'est une vision ; j'enferme l'image, ma madone entrevue dans mon cœur, elle est là comme un tabernacle, je l'adore et...

(A Suivre).

Demandez dans tous les Cafés et Bars le Quina PHILIPPART au vin de Cuques (marque déposée)

Pianos, Location, Abonnement, Réparation et Accord, fabrique spéciale de Mandolines, **L. OLLIVIER**, inventeur breveté du Quintetto de Mandolines, cours Mirabeau, 67

Tribune Libre

Aix, le 22 mars 1889.

A Monsieur le Rédacteur du *Mémorial d'Aix* (Aix).

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Vous avez eu la bonté d'insérer une lettre de moi au sujet du service des eaux.

Votre confrère, l'*Union Républicaine* en insérant la même lettre l'a fait suivre de quelques critiques auxquelles j'ai cru devoir répondre.

De même que vous avez inséré ma première lettre, j'ose espérer que vous aurez l'amabilité d'insérer la réponse que j'adresse à l'*Union Républicaine*.

Je vous en remercie d'avance et je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

M. GRÉMIEU.

Aix, 21 Mars 1899.

A M. le Rédacteur de l'*Union Républicaine* (E. V.)

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Comme vous avez fait suivre la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser de quelques explications qui vous ont été sans doute fournies par l'Administration Municipale, vous me permettrez d'y répondre quelques mots.

Je laisse de côté tout ce qui m'est personnel pour ne m'occuper que de ce qui concerne l'intérêt des concessionnaires de la ville.

J'ai été le premier, dans la communication que je vous ai faite, à rappeler que j'avais perdu mon procès contre la ville puisque j'invoquais le considérant de l'arrêt rendu contre moi et je suis obligé de constater que, dans les explications que vous donnez en faveur de la Municipalité, vous ne parlez pas de ce considérant ni des devoirs qu'il impose à la Ville, j'affirme donc de nouveau que l'administration, au mépris des droits de ses propres concessionnaires donne de l'eau du Zola aux concessionnaires du Verdon qui n'y ont aucun droit et je vous défie de contester ce fait et par conséquent la violation du droit : c'est cependant sur ce point que le public aurait été désireux d'avoir une explication.

J'arrive maintenant à l'argument que vous invoquez de l'intérêt public opposé à l'intérêt particulier, je vous accorde que la Ville se trouve dans un cas de force majeure et qu'elle n'est plus en mesure de livrer toute l'eau qu'elle a vendue ; j'avais toujours cru que dans ce cas la jurisprudence avait établi que les concessionnaires les plus anciens devaient être desservis les premiers et ce droit de priorité avait été invoqué dans les conclusions déposées en mon nom devant la Cour. Or, sur ce point capital la Cour n'a rien dit et comme elle m'a débouté l'Administration en a conclu qu'elle était libre de distribuer l'eau en tenant compte seulement de ce que vous appelez l'intérêt public. Et, en effet, elle distribue aujourd'hui l'eau du Zola suivant son bon plaisir sans tenir compte des droits des intéressés ni de la jurisprudence sur la matière. C'est l'application du collectivisme sous sa pire forme faite par une Administration qui se pique d'être composée de conservateurs.

Le Tribunal et la Cour seront sans doute bien étonnés de la conséquence du jugement et de l'arrêt qui ont été rendus contre moi.

Si vous pouvez sur tous ces points donner une réponse claire et non ambigue, sans faire intervenir ma personnalité plus que je ne fais intervenir celle des personnes auxquelles l'Administration fait des largesses aux dépens de ses concessionnaires, vous donnerez une véritable satisfaction à l'opinion publique.

Veuillez, etc...

M. CRÉMIEU.

P. S. — Je m'apercois que j'ai oublié de répondre à deux arguments que vous invoquez contre moi et, malgré mon désir de traiter la question seulement au point de vue général, je suis obligé de me défendre contre ce qu'il y a de personnel dans votre critique.

Vous dites que j'ai l'eau à mon second étage et que pour me la donner dans mon réservoir au quatrième, il faudrait priver d'eau des centaines d'abonnés qui n'ont l'eau qu'au rez-de-chaussée ou au premier étage. Ces arguments ont dû faire sourire les gens du métier.

En effet, en admettant que j'ai l'eau au deuxième étage, ce qui n'est pas prouvé, tous les architectes vous diront que, lorsqu'une maison est aménagée pour recevoir l'eau d'un réservoir placé au faite de la maison, cette maison pratiquement n'a pas d'eau, lorsque l'eau n'arrive pas jusqu'au réservoir.

Quant au fait que pour faire monter l'eau à mon 4e étage, il faudrait en priver des centaines d'abonnés, vous auriez de la peine à persuader de ce fait même les personnes les plus ignorantes en matière d'hydraulique.

La vérité est que pour me donner l'eau pratiquement il faut, ce qui est possible puisque cela a été fait, sectionner les diverses canalisations et si en me donnant l'eau à moi, des centaines de personnes en sont privées, d'autres centaines qui seront sur la canalisation qui me donnera l'eau en recevront aussi et la répartition sera alors juste et équitable.

Mais vos arguments sont dans tous les cas sans valeur en égard à ma réclamation de cette année, car cette année j'ai demandé qu'on me donna l'eau de 9 heures du soir à 6 heures du matin et quoique on me l'ait donnée certaines nuits irrégulièrement, je maintiens, qu'en ne pas me la donnant d'une manière régulière, l'Administration a agi contrairement au droit à l'équité et à la justice.

Nous recevons de *M. Porte*, préposé aux pompes funèbres, révoqué, la lettre suivante que nous insérons dans sa forme peut être un peu primitive mais dont nous ne voulons pas atténuer l'éloquence par des modifications ou des corrections qui en diminueraient la portée.

MONSIEUR LE MAIRE,

Vous avez l'air de dire que j'ai donné ma démission. Le soir à 7 heures quand j'ai reçu votre lettre m'anonçant que j'étais remplacé, je suis allé chez vous pour protester, vous m'avez dit que j'avais donné ma démission, puisque que vous saviez le contraire que c'était vous qui me l'aviez demandé en me disant, je nommerai desuite vôtre lettre reçue, vôtre fils. Aussi vous m'avez répondu, allez-vous en mon ami demain je l'arrangerai, vous ne pouviez pas me dire à moi étant seul avec vous que j'avais donné ma démission, aussi j'ai trouvé cela bien petit, je ne me suis plus fié à vôtre parole je suis allé immédiatement chez un honorable conseiller municipal, qui s'est chargé de vous en parler lui-même le lendemain matin.

Mais puisque je vous ai donné ma démission, quand le clergé a protesté, les administrateurs du Bureau de Bienfaisance ont protesté, si j'avais donné ma démission il vous aurait été facile de leur dire, mais c'est lui qui l'a demandé, moi je désire pas mieux qu'il reste, et alors vous avez voulu soutenir votre idée malgré tous. Je ne sais pas qui peut vous avoir poussé à agir ainsi, vous un Maire ? Tellement vous vouliez me perdre qu'un jour que vous m'aviez donné rendez-vous à votre bureau de la Mairie à 11 heures, je vous ai fait dire par le Secrétaire général en présence de M. Daigre qu'à 11 heures j'avais un enterrement, vous m'avez fait dire de me faire remplacer, car vous m'attendiez.

A 11 heures 1/2, alors que vous me saviez à la porte de votre bureau, vous êtes allé au cimetière avec un agent faire constater que je n'étais pas à mon service, triste manière de procéder pour un Maire.

Si vous aviez eu réellement ma démission sans me l'avoir demandée par la forme, comme vous disiez, vous auriez pu vous empêcher toutes ces petitesses.

Vous ne pensez pas que la population puisse croire que je vous ai proposé mon fils, si vous ne m'aviez pas dit de le faire dans ma demande qui je le répète n'était pas une démission.

B. PORTE,
Ex-préposé aux inhumations.

PEINTURE

Pendant que M. Niollon retirait de la vitrine de Marisse sa si originale et si personnelle étude du moulin de l'Enfant, Mme Gibelin portait chez Brun une aquarelle. Le public connaît déjà le nom de cette consciencieuse artiste pour l'avoir vu apposé au bas des panneaux récemment mis en montre dans le magasin de Perrin et dus à M. Gibelin, son mari.

Nul sûrement plus que moi n'admire le talent de M. Gibelin et je suis heureux aujourd'hui de trouver l'occasion de le dire. Il est vrai que depuis qu'il m'a été donné de contempler les belles aquarelles de celle qu'un hasard heureux a donnée pour compagne à ce puissant imaginatif, j'ai fait de mon admiration deux parts maintenant inégales dont la plus petite est restée à celui-ci et dont la plus grosse est allée à celle-là.

C'est un bien beau tempérament, en effet, qui se révèle dans l'aquarelle exposée chez Brun, encore que l'artiste semble s'être efforcée d'y mettre son art au niveau des intelligences médiocres. L'impression lumineuse y est traduite en une langue énergique et claire, les rochers et les arbres y sont traités avec une grande hardiesse et un souci presque douloureux des détails. Peut-être même cette conscience extrême apportée dans l'étude des êtres, nuit-elle quelque peu à l'effet général du paysage. Mais je peux raisonnablement formuler une critique qui, dans toutes ses autres œuvres affirme avec tant de sincérité et d'émotion vraie ses tendances indépendantes et son délicieux rêve d'art.

Il est bon qu'à un moment où les aquarellistes nous offrent des images très inférieures à celles d'Epinal, une femme, une artiste, marche courageusement dans un chemin foulé par les pieds seuls de la Muse.

DAGUERRE.

A L'ASSOCIATION MUSICALE

Dimanche dernier l'Association musicale donnait son vingtième concert avec le gracieux concours de Mlle Marguerite Alliès élève du conservatoire de Paris, et de l'Association musicale des Dames d'Aix, sous la direction de leur sympathique chef M. Pellin.

Ce spectacle d'un genre nouveau avait attiré dans la coquette salle de l'Association un public aussi nombreux que choisi et c'eut été bien difficile de casser encore une douzaine d'auditeurs tellement les places avaient été prises d'assaut. Il faut tout dire le programme était des plus alléchants et des plus variés et tout le monde avait tenu à en profiter.

Nous mentionnerons pour mémoire le beau trio en *mi* mineur, pour piano, violon et violoncelle de Saint-Saëns, interprêté par Mlle Alliès, MM. Bruguier et L. Pourcel, avec un brio remarquable.

Puis le grand et difficile quatuor (1er temps) de E. Grieg, enlevé avec beaucoup de précision par MM. Bruguier, Pourcel, Rougier et Cigallas.

Ensuite Mlle Marguerite Alliès, une talentueuse pianiste au jeu délicat, nous a a fait entendre *La Source enchantée*, de Théodore Dubois ; une *Berceuse*, de Chopin, *un concerto* en *sol* mineur, de Bizet-Saëns, etc, une série de morceaux trop courts, hélas et que nous eussions aimé entendre plus longtemps encore, tellement ils nous paraissaient ravissants et étaient dignement interprêtés. Mlle Alliès a été longuement applaudie et c'était justice car elle a laissé parmi les amateurs de cet art si complexe une excellente impression.

M. L. Bruguier, dont l'éloge n'est plus à faire, a participé au succès de cette soirée en jouant le *Chant du Cygne* de Saint-Saëns et *Insouciance* de G. Marie, très applaudi également.

Nous réservions pour la bonne bouche le Chœur de l'Association musicale des dames d'Aix, et puisque nous avons cru citer tout le monde, ajoutons que les deux chœurs qui figuraient au programme ont été chantés d'une façon parfaite. Le dernier, *Rédemption* (chœurs des Anges) de C. Franck malgré sont registre élevé a été détaillé avec art, quand au premier l'*Enfance du Christ*, de Berlioz, nous pouvons dire qu'il fait honneur aux interprêtes et à leur digne et talentueux chef M. Pellin. Ces deux chœurs renforcés par quelques voix d'hommes ont été très goûtés par l'auditoire qui les a applaudis avec force.

En somme excellente soirée que nous aimerions voir se renouveller bientôt.

P. P.

NOUVELLES LOCALES

Pharmacien de garde. — M. Sigaud, rue Espariat.

Faculté des Lettres d'Aix. — Ont été reçus au baccalauréat classique. 2e partie : MM. Eynard, Lambot, *assez bien*, Fulconis, Riqueau, Mouret et de Ferre-Lagrange.

Baccalauréat moderne, 2e partie : ont été admis définitivement : MM. Quilichini, Dumoulin, Proal, Mille, Alessandri et Leca.

Bureau de Bienfaisance. La commission administrative du Bureau de Bienfaisance procédera, à l'occasion des fêtes de Pâques, à une distribution supplémentaire de pain, le samedi 1er avril prochain, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Caisse d'Epargne. — Administrateurs de service :

Le mardi 28 mars, M. Lautier.
Jeudi 30, M. Daigre.
Samedi 1er avril, M. Borel.

Nota. — A cause des fêtes de Pâques la caisse d'épargne sera fermée jusqu'au jeudi 6 avril.

Adjudication des Travaux Communaux. — Le Maire d'Aix donne avis que le samedi 8 avril 1899, à 4 heures du soir, il sera procédé dans la grande salle de la Mairie, selon les formes de droit et aux clauses et conditions du cahier des charges afférent à chaque entreprise, à l'adjudication au rabais et sur soumission cachetée des travaux énumérés sur l'affiche, où les soumissionnaires trouveront toutes les conditions de l'adjudication.

Communiqué. — Le Maire d'Aix a l'honneur de faire connaître à ses administrés qu'à raison des permissions de Pâques, les concerts militaires n'auront pas lieu du 25 Mars au 5 Avril inclus.

Avis. — Le Maire d'Aix donne avis que, conformément à l'article 30 de l'instruction générale sur le service des chemins vicinaux et aux dispositions de la loi du 28 juillet 1824, art. 10, une enquête sera ouverte, en cette commune, sur le projet d'aliénation d'une parcelle de terrain du chemin vicinal d'intérêt commun n° 14, d'Aix au Pont de Cadenet, formant hors-ligne entre la propriété Frégier Félix et le chemin vicinal, n° 46, dans la commune d'Aix.

A cet effet, les pièces de ce dossier resteront déposées à la Mairie (bureau du Secrétariat Général) du lundi, 27 courant, au mardi 4 avril prochain, où tous les habitants pourront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, M. le commissaire-central, nommé commissaire-enquêteur, recevra, dans son bureau, à la Mairie, le lendemain de l'enquête, les déclarations des habitants sur le projet dont il s'agit. La séance sera ouverte à huit heures et close à midi.

Banque de France. — Ont été nommés conseurs de la succursale de la Banque de France : MM. d'Ille, propriétaire ; Laugier, avoué ; Thibaud, ancien président du tribunal de commerce. Ont été nommés administrateurs : MM. Béraud, notaire ; Camoin, ancien minotier ; Houchard, négociant ; Montagne, propriétaire ; ancien négociant ; Soulas, frabricant tanneur.

Mardi-Saint 28 mars à 3 heures, les **Dames de l'œuvre des Crêches** sont invitées à la distribution de vêtements, que l'on fait annuellement aux bébés, rue Venel, 27, chez les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Numéros gagnants de la Loterie des Dames de Charité :

	4	26	57	65	96	122	143	159	183
189	220	222	233	244	250	272	300	
314	332	372	375	395	425	426	436	
453	479	515	526	531	559	582	606	
642	656	694	716	721	750	765	770	
781	802	816	847	869	885	911	913	
914	934	965	993	1005	1021	1038		
1043	1056	1060	1080	1111	1140	1147		
1164	1189	1207	1209	1227	1272	1297		
1322	1346	1363	1381	1395	1405	1430		
1454	1463	1475	1481	1484	1502	1528		
1535	1566	1585	1599	1610	1639	1661		
1682	1702	1741	1746	1757	1791	1792		
1799	1804	1848	1864	1893	1918	1933		
1964	1969	1978	2006	2019	2043	2066		
2080	2106	2129	2168	2176	2194	2214		
2232	2248	2263	2290	2321	2333	2357		
2365	2388	2393	2399	2401	2427	2444		
2472	2477.							

La soirée de gala organisée par l'Association Franco-Provençale, au bénéfice des victimes de la catastrophe de Toulon, qui doit avoir lieu au Théâtre municipal est fixée au samedi 8 avril prochain.

Nous nous faisons un véritable plaisir de donner un aperçu du programme :

1° *Le Luthier de Crémone*, comédie en 1 acte en vers de François Coppée ; 2° Intermède Franco-Provençal ; 3° *Chatterton mourant*, drame-mélopée en 1 acte d'Alphonse Arnauld ; 4° *Le poison de Polycarpe*, vaudeville en 1 acte.

Ajoutons que Mlle Armande Bourgeois, forte chanteuse et pensionnaire de l'Opéra a bien voulu offrir son concours à cette soirée humanitaire et que les dilettanti pourront applaudir en même temps que notre jeunesse aixoise, la grande artiste de l'Académie nationale de musique.

Une affiche ultérieure donnera les détails de cette intéressante soirée.

Association Amicale *des anciens Elèves du collège Bourbon et du lycée Mignet d'Aix.* — Les membres de l'Association Amicale des anciens Elèves, réunis en assemblée générale le mardi 22 mars, ont adopté le projet de statuts présenté par le Comité d'initiative.

Un Comité de 15 membres a été choisi, ce sont : MM. le docteur Aude ; Bonafous, professeur à la faculté des lettres ; Laforest, négociant ; Lionnel Bédarrides, président du tribunal de commerce ; Charles Martin, négociant ; Mourgues, négociant ; Bergeon, directeur de l'usine à gaz ; Rhomer, proviseur du lycée ; le capitaine Baille ; Lapierre, préposé à la manufacture d'allumettes ; le docteur Casse ; Raoust, pharmacien ; Décome, courtier ; E. Roustan, étudiant en droit ; O. Rimbaud.

Le Comité est convoqué pour le mardi 28 mars à 8 heures 3/4, à l'effet d'élire le bureau.

Cinquantenaire de l'Ecole Nationale de Musique. — La Commission des dames et demoiselles, élèves de l'Ecole de Musique, chargée de recueillir les adhésions pour les fêtes du cinquantenaire est ainsi composée :

Présidente : Mlle Louise Alix ; *vice-présidentes* : Mlles Madeleine Granon, Hyacinthe Morin ; *secrétaire* : Mlle Maria Rolland ; *trésorière* : Mme Anna Barjavel ; *Commission* : Mme Madeleine Caisson, Mlles Rose Pascal, Virginie Claverie, Louise Gay, Marie Maimone, Eva Mossé.

Une lettre-circulaire va être adressée à toutes les élèves ayant fréquenté l'Ecole.

Projections lumineuses. — Mercredi 29 courant, à 8 h. 1/2 du soir, rue Chastel, une conférence avec projections lumineuses sera faite par M. Amphoux, président de la Société populaire et professeur à l'école d'arts et métiers.

Nous invitons nos lectrices et nos lecteurs à se rendre en grand nombre à cette intéressante conférence qui aura pour sujet : *Voyage à travers les curiosités et les merveilles du ciel.*

C'est donc une conférence sur l'astronomie, sujet attrayant entre tous.

Les Vétérans des Armées de terre et de mer 70 71. — Les membres de la 2e section sont informés que conformément à la décision de la dernière Assemblée générale le trésorier fera la perception le 4e dimanche de chaque mois de 3 à 7 heures du soir au siège de la section, cours Sextius 46. (café du Sport.) 1er étage, le 1er trimestre 1899 est en recouvrement aujourd'hui.

Bibliothèque Méjanes. — *Vacances de Pâques.* — A l'occasion des fêtes de Pâques, la Bibliothèque sera fermée du mardi 28 mars au jeudi 6 avril.

Service d'été. — Du 6 avril au 4 août, la Bibliothèque sera ouverte de 9 à 11 h. du matin et de 2 à 5 h. du soir.

Ecole du Service de Santé Militaire. — La liste d'inscription pour le concours d'admission à l'Ecole du service de santé militaire sera ouverte le 1er mai prochain à la préfecture et close le 27 mai au soir, terme de rigueur. Les candidats peuvent prendre connaissance du programme et des conditions du concours à la Préfecture (1re division, 2e bureau et aux sous-préfectures d'Aix et Arles.

Société Sainte-Françoise. — Dimanche 26 mars, à l'Hôtel-de-Ville, versement des cotisations du 1er trimestre, de 8 h. 1/2 à 10 h. du matin.

CERCLE DE LA JEUNE FRATERNITÉ. — Conférence, ce soir à 9 heures, un membre du cercle traitera la question des Armées permanentes.

GROUPE DE L'UNION SOCIALISTE. — La commission du groupe a l'honneur d'informer les sociétaires que devant le succès du concert de dimanche dernier elle a décidé que ces concerts auront lieu pendant quelques temps encore. Dimanche 26 à 9 heures du soir 2e concert intime.

CIRQUE PINDER. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir samedi que le grand cirque Pinder débute. Trois représentations seulement, dont les deux autres aurons lieu dimanche, la première en matinée au bénéfice des victimes de la catastrophe et la dernière dimanche soir.

Société populaire. — Dans sa conférence sur les *Grands hommes de la Révolution Française*, M. Triaire, instituteur aux Milles, a su à plusieurs reprises soulever les applaudissements enthousiastes de l'auditoire. Décidément la société populaire marche de succès en succès. Aussi ajoutons-nous volontiers nos félicitations à celles qui, mercredi soir, allèrent de si bon cœur, au jeune instituteur des Milles.

Pionniers Aixois. — Dimanche 26 mars 1899, réunion de la compagnie à 8 heures du matin au siège de la société, exercices de 8 heures à 9 heures, théorie sur le tir de 9 heures à 10 heures, gymnase de 10 à 10 h. 1/2.

A LA CASERNE. — Des permissions de 12 jours ont été accordées, à l'occasion des fêtes de Pâques, au plus grand nombre d'hommes possible. Les permissionnaires devront rentrer dans la soirée du 5 avril.

Jusqu'à cette date, nous serons privés de nos concerts militaires ; il est bien juste que nos braves musiciens jouissent, eux aussi, de leurs 12 jours de repos.

LE TEMPS. — Une gelée épouvantable a détruit les espérances de bien des cultivateurs. Et dire qu'il y a peu de jours nous avions constaté l'apparition des chapeaux de paille.

Mercredi matin le thermomètre marquait cinq degrés au-dessous de zéro au champ d'expérience d'Aix.

D'après les renseignements recueillis, il résulte que les amandes, pêches et autres fruits sont complètement brûlés.

Chambre syndicale des Négociants en Amandes. — Dans sa dernière séance, la Chambre syndicale des Négociants en Amandes a renouvelé son bureau, ont été nommés à l'unanimité pour l'année 1899 :

Président : M. François Michel de la maison Michel et Chaine ;
Vice-Président : M. Martin Humbert ;
Trésorier : M. David Milhaud ;
Secrétaire : M. Boyer de la maison veuve H. Gouirand.

Une Cloche S. V. P. !... — Un groupe d'habitants du quartier du Saint-Esprit se permet de poser une question à notre Municipalité :

« La Cloche de l'horloge se serait-elle envolée ? voilà plus de trois semaines qu'on ne l'a pas entendue ! »

Réponse S. V. P.

Le cercle des Touristes de l'Union, donnera, ce soir, dans son local, une représentation suivie de bal, au

---

62 FEUILLETON DU *MEMORIAL D'AIX*

Chères Amours

PAR

Achille Maffre de Baugé

Là, nous apportions notre goûter ; très mystérieusement nous y allumâmes notre premier cigare. Je fume celui-ci en l'honneur de celui-là... Mais, châtiment pour mon avide expérience du fruit défendu, ce cigare me grisa. Toi, cependant le plus robuste, tu avais jeté le tien, dès les premières bouffées, trouvant absurde de prolonger un déplaisir. Que n'as-tu continué cette sagesse !... Vous me portâtes, empoisonné de nicotine, comme un soldat blessé. Des vaches survinrent. Emmanuel, qui tenait mes jambes, les lâcha — et jona des siennes — honteusement... Ce pont de Fontory fut toutefois une de nos rares réalisations de rêve. Que de fois, avant mon émancipation des bonnes, passant sur la route, en voiture, je le regardais prêtant son dos bossu à un chemin rougeâtre, dévalant vers un encaissement mystérieux d'où émergeaint des roseaux. Sous l'arche, sur la glace brune de l'eau, naigaient des narcisses... J'aurais voulu m'arrêter sous la voûte ombreuse, regarder de près le grain de ses pierres, pour y lire, moi qui ne savais pas lire, écrits en éraflures ou en reliefs, de lichens, les souvenirs des jours — passés par là... J'avais déjà l'attirance des choses mortes... Une tour, un moulin qui ressemblait à une tour, me contaient du merveilleux. Je me rappelle ma première visite à la redoute de Saint-Loup. Dans un des angles, une cheminée — de lave comme la tour — avec un manteau en arc d'accolade. Je restai tout pensif devant, et chagrin de l'absence des gardes-côtes à bal uniforme blanc qui s'y chauffaient au siècle dernier. Lieutenant de gardes-côtes ! cela m'eût paru de meilleure dégaine qu'une posture d'écrivailleur achalandé... Le temps a fui ! J'existe à présent pour ces siècles avec autant de facilité que pour mon enfance évanouie. Il ne faut pas plus pour remonter toute distance dans le passé... C'était peut-être ce que me chantait, sur la butte opposée, un triste ramage d'oiseau, — par le ciel pur. Ne jamais vivre sous le présent, vivre dans le jadis, et, enfants de réminiscences ataviques non éventées encore par la vie nouvelle, voilà notre destinée, à nous les gens non pratiques, les poètes, les chevaliers et les fous... Dans le fossé, pustulaient les têtards. Clip ! Clop ! c'étaient des demi-grobules sur l'eau, — et les « cordonniers » patinaient... Les talus étaient bariolés : blanc, jaune, bleu, violet, et, sur leurs crêtes, frémissaient les panaches fins des tamaris en fleurs... Et puis les blés, les blés à perte de vue, étoilés de Dames des Onze heures, tachetés de coquelicots. Et toutes ces gentilles existences végétales, caquetant, coquetant, trébuchant de leurs couleurs, de leurs ciselures, frissonnaient au réveil de l'air balsamique... Me sentai-je à l'aise parmi elles ! A les détailler : labiées, ombellifères, rubiacées violettes, poirées, véroniques, délicats muscaris tantôt en forme de raisins, tantôt panachés d'hybridations et semblables à des youcas de Lilliput ! S'il est vrai, suivant Baudelaire, que le génie soit la puissance de redevenir enfant à volonté, j'ai eu ma minute de génie, car je me faisais plus petit que le plus minuscule brin d'herbe. Je riais de mes velléités anciennes de voyages dans les forêts vierges, puisque, pour avoir leur impression grandiose, il s'agissait de se supposer la taille d'une fourmi. Ce gazon devenait alors un océan de futaies ; ce fossé d'un mètre un lac canadien. Le même oiseau, qui m'avait accueilli, a passé sur ma tête, jetant encore tout ! tout ! » — « Que tu es heureux d'être de la saison ! lui ai-je murmuré, et de mourir tout petit ! »

— Eh bien, quelle conclusion ? demanda Draon à son ami, qui avait jeté son cigare et regardait les étoiles. Que peux-tu conclure si ce n'est que le bonheur consiste à désirer un brin d'herbe et non une forêt ?...

— Le malheur, répondit Verdun c'est que Dieu nous tourne la tête vers le ciel — pour nous condamner au vertige...

— Tu es cependant de bonne humeur, ce soir.

Et Draon ajouta, en posant la main sur l'épaule de Verdun :

— Puis-je savoir le motif ?

— Ne me le demande pas.

— Je le veux... insista fraternellement Draon.

— Tu le veux ?... Sais-tu ce qu'on appelait la « faye » au moyen âge ?

— Oui ; le pressentiment mortel à la vieille du combat.

— Ne sois donc plus étonné de ma joie ? la « faye » m'est venue avec la délicieuse caresse du renouveau...

— Tais-toi ! tu redevins fou et cruel !

— O toi, qui comprends tout, et surtout l'ennui de ce monde, peux-tu, par un reproche, me gâter la joie du baiser qui m'arrive dans la chanson et les parfums de mai ?... Oh ! comme ma pauvre tête aurait besoin d'être insensible — telle que la pierre du repos... Tout me parle trop... Si la musique et le souffle des roses pouvaient me diluer de douce agonie !... Il y a des vers de Sully-Prudhomme, des vers adorables...

Et il chantonna :

« Vous qui m'aimerez dans mon agonie,
Ne me dites rien ;
Faites que j'entende un peu d'harmonie,
Et je mourrai bien.

La musique apaise, enchante et délie
Des choses d'en bas :
Bercez ma douleur, je vous en supplie,
Ne lui parlez pas.

Je suis las des mots, je suis las d'entendre
Ce qui peut mentir... »

Mentir ?... Il avait les yeux pleins de larmes.

«J'aime mieux les sons qu'au lieu de comprendre
Je n'ai qu'à sentir :

Une mélodie où l'âme se plonge
Et qui sans effort
Me fasse passer du délire au songe,
Du songe à la mort. »

IV

L'été se passa, mais sans que Draon pût entraîner Verdun dans une seule des parties qui rassemblaient encore leurs amis : Maubanc avec quelques cheveux de moins (il n'avait pas à perdre d'illusions), Clapiers un surcroît de conquêtes embonnaises et Osmont le délire de deux premiers prix au Concours hippique. On prétendait néanmoins ce dernier amoureux de Mlle Maraval, svelte et brune amazone : il avait déclaré, au grand scandale de ses camarades d'équitation et de célibat, qu'il était las de la cuisine à la carte et voulait se marier pour manger de la véritable soupe aux choux. C'est ainsi qu'il fleurissait à l'amour.

(A Suivre).

Dépôt de Toiles de Voiron vendues au prix de fabrique **A LA VILLE DE GRENOBLE** rue Thiers, 24, AIX. Modes et Lingeries, Gant-Perrin, Corsets A la Couronne.

profit des victimes de Lagoubran, avec le concours du groupe artistique qui célèbrera en cette occasion leur fête anniversaire :

Programme :

1. *Les deux Troupiers*, vaudeville en 1 acte, joué par M. Déandréis, Jouven et Tardier.
2. *Orchestre.*
3. *Quête.*
4. *El Contre bandista*, pantomime en 3 actes et 5 tableaux.
5. *Bal à grand orchestre.*

Comme on le voit, la section artistique des Touristes de l'Union fait preuve d'un dévouement qu'on ne saurait trop louer et nous applaudirons toujours une jeunesse qui, tout en faisant le bien s'amuse avec intelligence.

Les ouvriers Coiffeurs de la ville d'Aix sont invités à assister à la grande Réunion-Conférence qui aura lieu lundi 27 courant à 5 heures de l'après-midi café Sauvaire cours Mirabeau, donnée par les citoyens Millet, président du syndicat de Marseille, Roussel, secrétaire, Séguy, gérant de l'office de placement.

Escroquerie. — Un individu nommé Jules Mouret a commis une escroquerie au préjudice de Mme Fournier. Il s'est présenté chez cette dame, et n'y trouvant que sa fille, il lui apprit que son frère, employé à l'asile d'aliénés de Marseille, avait été étranglé par un malade. Le fait, on le comprend, était inexact, et Mouret s'offrit à accompagner Mme Fournier à Marseille et demanda de l'argent pour prendre les tickets des chemins de fer, Mme Fournier, mise au courant du malheur qui la frappait, donna 5 fr. à Mouret et le pria de l'attendre à la gare. On comprend le reste : Mouret n'a plus reparu. Arrêté par la police, il a avoué qu'il s'était servi de ce « truc » macabre pour se procurer des ressources.

Demandez dans tous les établissements le **QUINA HENRI PERRIN** et l'**AMER CITRONNELLE**. Pour les commandes s'adresser chez M. Henri Perrin rue du Bras d'Or où à ses représentants.

Police. — Le nommé Mourret Jules, 18 ans, a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage et d'escroquerie.

— Procès-verbal a été dressé contre le nommé Bessonne Antoine, sujet italien, pour ivresse publique.

— Arrestation des nommés Denis François et Verrale Charles, pour vagabondage.

Trouvé sur le parcours de l'école des Arts et Métiers, un chapelet. Prière de venir le réclamer aux bureaux du journal, on n'accepte pas de récompense.

MOTS DE LA FIN. — Guibobard revenant de la Chambre :

— J'ai entendu parler X... grand orateur, mon cher.

— Allons donc ? un braillard au plus. Il ne sait pas seulement le Français.

— Qu'est ce que cela fait ? Cicéron non plus ne savait pas le français et cependant c'était un grand orateur !

Le jeune Georges est accablé de travaux d'histoire pour le Lycée. Tout d'un coup, il frappe du poing la table.

— Si au moins j'étais né sous François Ier.

— Pourquoi ? lui demande sa mère.

— Parce que je n'aurais pas à apprendre tous ces temps-là !

Chronique de la Mode

Les nouvelles voitures automobiles qui se multiplient avec une rapidité foudroyante ont nécessité des costumes adoptés à ce genre de sport. Ce sont des vêtements souples, légers, de teintes neutres qui ne craignent ni la pluie, ni la poussière. Celui qui a le plus de succès est la redingote d'automobile. Ce manteau a des manches longues, demi larges, à emmanchures très évasées, le col très haut pouvant se rabattre à volonté. Il est évident que rien n'est plus commode à porter et que cette redingote a été très vite adoptée non seulement pour les « teuf teuf » mais aussi pour les courses matinales, à pied ou en voiture. Mais cet engouement qui nous porte à nous emparer d'un vêtement spécial et à le détourner du but pour lequel il a été créé est certainement très regrettable. Dans les lourdes voitures automobiles les redingotes-sacs (qui justifient leur nom) sont très bien comprises, mais à la rue ce vêtement n'a rien d'esthétique car il dissimule les formes de la femme. Combien nous lui préférons la jaquette tailleur ? Les femmes excessivement bien faites et dont la taille est tout à fait ronde ne devraient jamais porter d'autre vêtement. Pour les autres il y a les partisans du collet. Le long collet d'hiver a fait son temps. On commence à voir le demi-collet transformé naturellement comme il convient à un manteau qui ne veut pas vieillir d'une saison à l'autre. La grande nouveauté consiste en garniture que l'on nomme « chichis » en terme d'atelier. Les chichis sont de petites ruches froncées de mousseline de soie que l'on dispose par rangs et dont on fait de charmantes garnitures à multiples dispositions. L'intérieur des cols est garni de cette même mousseline de soie bien touffue et bien chiffonnée de même que la tête du volant en forme que termine le collet. Nous avons vu deux collets beige, garnis l'un en pareil, l'autre en blanc qui étaient d'un goût charmant. C'est plus léger que les inscrustations de drap découpé que l'on commence déjà à trouver trop portées. Il nous faut noter aussi la tendance qui cherche à faire réapparaître les anciennes visites. Certains collets à demi manches, très plats derrière, terminés en pointes ont été lancés par les grands faiseurs. Le boléro continue à jouir d'une vogue méritée, car il dégage la taille et donne de la souplesse à la démarche, mais au risque de paraître bien sévère nous en prescrivons absolument l'usage à toutes celles d'entre vous qui ont la taille trop courte ou trop épaisse car le boléro accentue ces défauts que l'habit ou la jaquette corrige.

Si malgré votre embonpoint vous aimez le boléro choisissez-le d'abord en satin ou en drap uni et faites-le tailler avec deux basques d'habit derrière et des pans devant, car plus que jamais « il est avec la mode des accomodements ». Les pans du devant dissimuleront l'abdomen et votre taille sera allongée derrière.

Le succès de la robe princesse consiste justement dans cet allongement de la taille et dans le dessin des formes qu'elle anoblit, aussi domine-t-elle dans toutes les toilettes de cérémonie. C'est surtout la tunique qui prime dans ce cas, c'est-à-dire qu'on ne fait pas la robe d'un seul morceau, taillée assez courte et terminée soit en écailles soit en pointes elle repose sur une autre jupe souvent assortie et de teinte différente. On fait beaucoup la tunique en drap léger sur fond de cachemire brodé ou ajouré de fleurettes. Ces tuniques se font aussi dans les jupes séparées du corsage ou dans les doubles jupes. C'est un moyen extrêmement élégant de rafraîchir une jupe déjà portée. Une jupe de brocart, de merveilleux ou de soie brochée est découpée en écailles sur un fond de velours et l'a complètement transformée.

N'oublions pas en terminant quelques conseils pratiques. Les premières communiantes dont nous avons déjà parlé doivent porter le costume tout blanc, depuis le voile jusqu'au soulier. La chaussure de satin a perdu sa vogue, c'est le petit soulier souple en peau de chamois qui a toutes les préférences, on l'orne d'un ruban blanc et on porte l'aumônière et le porte-monnaie de la même peau, c'est de la plus haute élégance avec le plus grand cachet de simplicité.

COMTESSE DU CHOQUEL.

Reproduction interdite.

LE PURIN

Si, depuis un demi-siècle, l'habitation chez les populations rurales a fait des progrès, en ce sens qu'elles ont aujourd'hui un sol dallé, des portes et des fenêtres donnant à la fois air et lumière, nous avons, malheureusement à constater que la qualité de l'eau laisse de plus en plus à désirer. C'est à l'augmentation du bétail qu'il faut attribuer ce phénomène : aujourd'hui l'agriculteur cultive de moins en moins ; il fait de l'élevage ; les bénéfices sont plus considérables, le travail moindre. A première vue, cette assertion peut paraître paradoxale ; mais, en l'examinant avec attention, on se rend promptement compte de sa justesse. En effet, si le bétail augmente, le fumier, chez le petit cultivateur comme chez le grand, augmente dans la même proportion ; or, en général, dans les exploitations agricoles, où on se contente de mettre le fumier en tas au milieu d'une cour en le maintenant parfois sur trois faces avec un petit mur en pierres sèches ou en maçonnerie, la partie liquide du fumier provenant soit du lavage par les pluies, soit de l'urine des animaux, et qui constitue le purin, est absorbée par le sol et entraînée, par infiltration, dans la nappe d'eau souterraine qui alimente les puits à proximité. Cette absorption est non seulement une perte sèche de matières nécessaires à la reconstitution des terrains épuisés, l'azote et les phosphates, mais elle constitue, de plus, un véritable danger pour la santé de la population rurale ; car elle est un agent de contamination pour l'eau des puits dans laquelle elle entraîne, avec le purin, des coli-bacilles. Dans ces fumiers on ne se contente point de mettre la paille souillée et la fiente provenant des étables, on y enfouit les volailles et les petits animaux domestiques morts de maladie.

La mortalité, due aux cancers de l'estomac et affections du tube digestif et de l'intestin, ont augmenté dans nos campagnes, en de notables proportions depuis une quinzaine d'années : cette augmentation est due à la contamination de l'eau par les jus de fumier. Quelques cas de tétanos ont été signalés, occasionnés par le lavage des plaies avec de l'eau de puits, situés à proximité de fumiers contenant du crottin de cheval.

Une vieille coutume, en usage dans les Côtes-du-Nord, veut que l'on presse les pommes à cidre avec de la paille et du fumier. Le cidre, croit-on, se conserve mieux en y ajoutant un peu de purin ; aussi, dans le Calvados, si on n'opère pas comme dans le département précité, on allie à une tonne de cidre de 200 litres, environ 10 litres de purin comme agent de conservation. La conséquence de cette coutume est que, dans ces régions, la fièvre typhoïde et les affections de l'estomac causent plus de ravages à elles seules, dans la population que toutes les autres maladies. Depuis le 1er janvier, dans une petite commune de 45 feux, aux environs de Morlaix, on a constaté 3 décès, chez des sujets de 30 à 49 ans, causés par des cancers de l'estomac.

Le péril est grand. Il serait nécessaire qu'une législation intervienne et réglemente l'installation dans les campagnes, des fosses imperméables à fumier et à purin, ou que l'on oblige soit par la persuation, soit par l'appât d'une prime, comme cela se pratique en Belgique, le paysan à placer son fumier dans une fosse étanche en ciment, de manière à éviter la contamination des eaux de puits. Il est évident que cela sera fort difficile le paysan, l'agriculteur, même éclairé routinier, son grand-père et son père faisaient ainsi ; pourquoi ferait-il autrement ? Néanmoins comme il est âpre au gain, il est à croire que si en France, on édictait une loi analogue à celle en vigueur en Belgique, en peu de temps, la majeure partie des exploitations agricoles seraient dotées de fosses à fumier et à purin étanches, et par ce fait la santé des populations rurales s'améliorerait. De plus, il serait à souhaiter que des pénalités sévères fussent infligées aux producteurs qui ajouteraient du purin a leur cidre sous prétexte de le conserver.

La Société française d'hygiène, justement émue de cet état de choses, vient de nommer une commission de cinq membres, pris dans son sein, afin d'étudier les mesures à prendre pour y obvier. Elle fera tout son possible soit par la persuation auprès de l'agriculteur, soit auprès du gouvernement et des sociétés d'agriculture pour que ceux-ci viennent en aide au paysan, afin que dans un délai prochain, chaque exploitation soit dotée d'une fosse à parois imperméables.

DANGER DU RHUMATISME

Le Rhumatisme est une maladie très répandue, il se produit par un ensemble de manifestations douloureuse. Il en existe plusieurs variétés qui peuvent se distinguer par leur localisation et par leur nature aigüe ou chronique. Les caractères du rhumatisme dans les jointures, un des plus répandus, sont la rougeur, le gonflement, la douleur lancinante souvent très vive, empêchant tout mouvement et produisant comme une brûlure à la partie malade.

La douleur et le gonflement disparu, laissent malgré tout des troubles de nutrition qui persistent. Le cœur est très souvent atteint au même titre qu'une articulation et il peut survenir des accidents très graves qui affectent le cerveau lui-même et peuvent produire une mort prématurée.

La principale cause du rhumatisme provient de la pauvreté et de l'affaiblissement du sang. C'est lui qu'il faut régénérer, en employant le véritable remède, le meilleur reconstituant connu sous le nom de Pilules Pink,

qui ont donné tant d'heureux résultats. On les trouve dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gablin, pharmacien de 1re classe, 3, cité Trévise, Paris. 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50, par 6 boîtes franco, contre mandat-poste.

Mme Vve Richard a éprouvé les bienfaits qu'elle signale dans la lettre suivante :

« J'ai attendu longtemps pour vous faire connaître la guérison que j'ai obtenue par l'emploi des Pilules Pink. Je voulais me rendre compte, si le résultat serait définitif. Je puis affirmer aujourd'hui que je suis bien guérie. J'ai repris mon travail qui ne me cause aucune fatigue, je fais tout mon ménage et je ne souffre plus. Cependant, j'étais bien malade et bien condamnée par les médecins. J'avais, dans la jambe, un rhumatisme qui me faisait horriblement souffrir et qui m'avait causé des troubles dans tout le corps et même au cœur. Je n'avais plus ni appétit ni sommeil et j'étais dans un état de dépérissement complet.

Après l'emploi de vos excellentes Pilules Pink, j'ai été complètement guérie, tellement que les personnes de mon village ne peuvent revenir de leur étonnement d'une pareille guérison, dont on ne peut plus douter, à l'heure actuelle. »

Signé : Vve GUILLEMINE RICHARD, L'Ecluse (Nord).

La reconstitution du sang opérera les mêmes effets dans les maladies qui proviennent de son appauvrissement, telles que : la neurasthénie, l'ataxie locomotrice, la paralysie partielle, le rhumatisme aigü et la sciatique, anémie et ses suites.

LE SALSIFIS

La racine du salsifis, dont étaient si friands les Gaulois, était à l'état sauvage et de beaucoup inférieure à la variété améliorée de cette espèce que nous avons obtenue depuis, nous voulons dire « le salsifis blanc à fleur bleue » C'est donc, avec raison, que de longtemps, sa racine est classée parmi les légumes les mieux appréciés.

Si, en effet, le salsifis blanc à fleur bleue est recommandable par ses qualités hygiéniques, il ne l'est pas moins par sa propriété de ne jamais geler. Sa racine résiste aux froids les plus rigoureux et n'est pas sujette à sécréter cette eau glacée qui contamine la plupart des autres légumes.

Nous ne saurions donc trop appeler la vigilance des cultivateurs sur cette culture. Car, si de très fortes quantités de salsifis sont nécessaires, il est indispensable de prendre toutes précautions pour les récolter. Il faudra donc faire la semaison au printemps prochain pour avoir les produits au commencement de l'Exposition. Mais il ne suffira pas de semer, il faudra, par une épreuve sérieuse, se rendre compte de la qualité germanitive des graines que l'on ensemencera.

Le germe sortira-t-il prestement et vivace de la terre ?

On devra en conclure que la graine est nouvelle et que le produit en sera gros, long et excellent.

Percera-t-il, au contraire, difficilement la terre qui la recouvrira et s'affalera-t il bien vite sur lui-même, comme laissé déjà par les premières fatigues de son existence?

On pourra en déduire, sans crainte d'erreur, que la graine est vieille et que la racine en sera mince, coriace, inutile à la consommation, et ne possédant aucune des propriétées accordées ci dessus à la première catégorie.

Les cultivateurs sont assez souvent trompés sur la qualité des graines qu'ils achètent. Aussi nous ne saurions trop leur recommander d'exiger de leurs fournisseurs une garantie sur facture de la pureté des graines et de leur qualité germanitive.

La Mutuelle de Marseille

Société d'Assurance Mutuelle, Mobilière et Immobilière

Contre l'Incendie

ÉTENDUE A TOUTE LA FRANCE

Fondée en 1826

AGRÉÉE PAR LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Direction : rue Beauvau, 2, Marseille.

La Mutuelle forte de sa situation et du chiffre de ses réserves, proportionnellement de beaucoup *le plus considérable* de *toutes les Compagnies* ou *Sociétés d'assurances*, elle n'a pas eu de peine à trouver des réassureurs parmi les plus anciennes Mutuelles de France, qui ont accepté de suivre sa fortune. — *La garantie de ses puissantes sociétés* vient ainsi renforcer celle de la Mutuelle de Marseille sur tous ses risques les plus importants.

Les primes de la Mutuelle sont aujourd'hui inférieures de 20 0/0 au moins sur les tarifs des compagnies financières.

Pour renseignements, s'adresser : à M. Gabriel Silvacanne, propriétaire, agent général, rue Roux-Alphéran, 5.

Mouvement de la Population d'Aix

Du 22 au 26 mars 1899

Naissances

Borel Yvonne, cours Sextius, 110.

Publications de mariages

De Dermond de Vaulx Pierre, propriétaire à Noyers-sur-Jabron (B.-Alp.), et du Plessis de Grenédan, Paris.

Latournerie Jean, agent de poursuite, cours Sextius, 106 et Béraud Marie, rue Manuel, 46.

Bourrelly Charles, maçon, et Canavese Marguerite, rue Fauchier, 26.

Mille Léon, cultivateur, quartier de Robert, (Grand-Bastide), et Buès Elisabeth, quartier de Saint-Pons.

Mouret Paul employé de commerce, rue Brueys, 22, et Gallissard Marie, rue des Cardeurs, 8.

Mariages

Gautier Augustin, menuisier, 27 ans, rue Manuel, 30, et Orange Marie, modiste, 20 ans, rue Esparlat, 22.

Décès

André Maria 20 mois, rue Verrerie, 28. — Rolland Rose, rentière, 74 ans, rue du Louvre 29. — Martin Marie veuve Faliber, rentière, 79 ans, traverse Silvacanne, 7. — Isnard Fernand 7 mois, rue de l'Ecole, 21. — Imbert Léon, 1 an, cours Sextius, 40. — Guiot Antoine, 23 mois, chemin des Lauves (villa Ollivier). — Reymond Madeleine, 8 mois, rue Cardinale, 18.

Erratum. — Dans notre numéro de mercredi dernier, par suite d'une erreur survenue dans la mise en page de la vente aux enchères publiques du domaine de l'Eysselle, nous avons mis à la suite du 3e lot les immeubles par destination à partir de : « 70 brouettes » et les tenant et aboutissant du 2e lot.

Etude de Me A. LAUGIER, avoué près le Tribunal civil, 8, rue de la Monnaie, à Aix.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE

D'UNE PROPRIÉTÉ RURALE

SISE AU TERROIR D'AIX

Quartier des Plâtrières

Adjudication fixée au mercredi vingt-six Avril mil huit cent quatre-vingt-dix neuf.

Le MERCREDI VINGT-SIX AVRIL MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, à l'audience publique des criées du tribunal civil d'Aix, à dix heures du matin, au Palais de Justice de ladite ville, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une propriété rurale ci-après désignée, sise au terroir d'Aix.

Désignation et Mise à prix.

Un DOMAINE RURAL, connu sous le nom de Bellevue, situé au terroir d'Aix, quartier des Platrières, en nature de terres labourables et incultes, complantées en amandiers, oliviers, arbres fruitiers et agrégées de chênes blancs, chênes kermès, ormeaux et arbustes de différentes essences ; sur ce domaine se trouvent édifiés un bâtiment de maître élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec grande terrasse au midi, divers bâtiments d'exploitation attenant également, élevés d'un étage sur rez-de-chaussée, avec remise, écurie, garenne, poulailler, loges à cochons, citernes, puits, attenances et dépendances.

Au levant et à cent mètres environ des bâtiments ci-dessus se trouve édifiée une petite construction à simple rez-de-chaussée, au sud-ouest de ces mêmes bâtiments l'on rencontre également diverses constructions en mauvais état à simple rez-de-chaussée destinées à l'exploitation d'une carrière de plâtre et comprenant : magasins à plâtre, moulin, fours, hangars, carrière de plâtre et galeries avec chemin de fer, vagonnets et manèges pour triturer le plâtre, le tout est porté au cadastre section K, numéros 2164 à 2173 inclusivement. Pour une contenance de onze hectares, quatre-vingt-cinq ares, quarante-trois centiares et confronte dans son ensemble : du levant, la dame Jeanne Nourry, née Poussel, et Félix Vieil ; du midi, Vergne Lafond, Décori et Roure ; du couchant, Rigaud et Amédée Caste ; du nord, ledit Caste et Madame Callier, sauf meilleurs et plus exacts confronts.

Mise à prix deux mille francs, ci 2.000 f.

Qualités des parties. — Procédure

Cette vente est poursuivie à la requête de mademoiselle Gabrielle Rose, sans profession, demeurant à Aix, rue Aude, 7, et madame Marie-Joséphine Rose, sans profession, veuve de M. Michel Carles, demeurant à Aix, rue Papassaudi, 2, ayant Me Laugier pour avoué constitué, dont l'étude est sise à Aix rue de la Monnaie, numéro 8.

Contre

Madame Emilie-Antonia-Elisabeth Gas, sans profession, veuve de M. Jules Poussel, domiciliée à Aix, rue Roux-Alphéran, 13, ayant Me Redortier pour avoué, dont l'étude est sise à Aix, rue Espariat, 26.

L'expropriation de la propriété ci-dessus désignée a été réalisée suivant un procès-verbal de saisie-immobilière de Me Gilly, huissier à Aix, du quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, dénoncé par exploit dudit huissier le vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, transcrit au bureau des hypothèques d'Aix, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, numéros 44 et 45.

Ce procès-verbal de saisie fut dressé à la requête de la dame Marie Carre veuve Martin, domiciliée à Aix, ayant alors Me Baille pour avoué.

Par jugement du tribunal civil d'Aix du huit février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf la dame Carles et la demoiselle Rose ont été subrogées aux effets de la saisie transcrite le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

En conséquence la vente aura lieu à leur requête sur le cahier des charges dressé en mil huit cent quatre-vingt-neuf par Me Baille avoué de la dame Martin première saisisissante et dont la lecture a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil d'Aix, le vingt-deux mars courant mois.

Il est donné avis que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription d'hypothèque légale devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Me Laugier avoué poursuivant ou à Me Redortier, avoué de la dame Poussel.

Aix, le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

A. LAUGIER, avoué.

Dûment enregistré.

Signé : Maisonneuve.

Marché aux Bestiaux d'Aix

du 23 Mars 1899.

		Arrivés.	Vendus.	Prix du kilog.	
BOEUFS	limousins..	50	40	1 33	1 40
	Id. gris.....	133	83	1 20	1 32
	Id. d'Afrique...	00	0	0 00	0 00
VACHES	.....	7	7	1 15	0 00
VEAUX	.....	»	»	»	»
BOUVILLONS	.....	»	»	»	»
MOUTONS	du pays.....	2000	2000	1 70	1 76
	de Barcelonnette	300	300	1 58	0 00
	métis.....	600	600	1 63	0 00
	de Gap.....	500	500	1 63	1 65
	de Sisteron....	»	»	»	»
	Métis d'Arles..	»	»	»	»
	Espagnols.....	000	000	0 00	0 00
	Affiq. Arrivage.	000	000	0 00	0 00
	Affiq. Réserve..	600	600	1 60	1 65
	de Russie.....	000	000	0 00	»
	de Gascogne...	»	»	»	»
BREBIS	espagnoles..	000	000	0 00	0 00
BREBIS	.....	1800	1800	1 45	1 55
AGNEAUX	(fins).....	1097	1097	0 75	1 10
AGNEAUX	(grossiers)	»	»	»	»
PORCS	(Poids vivant).	»	»	»	»

Prix de l'Abattoir, c'est-à-dire les 4 quartiers morts

Marché d'Aix

du 23 Mars 1899.

BLE, prix moyen de l'hectolitre :

1re qualité. 17 70 | Prix plus haut. 18 12
2me qualité. 18 90 | Prix plus bas. 16 56

Le Gérant, J. BARTHÉLEMY.

DROGUERIE F. BRÉMOND

Rue des Cordeliers, 37 (à côté de la Recette des Finances).

A partir de mardi, 28 mars, la maison adjoindra à tous les articles de **DROGUERIE**, tous ceux d'**ÉPICERIE** et ce à des prix défiant toute concurrence.

La Maison venant de passer des marchés *importants* de café aura *toujours en magasin* toutes les qualités sans exception à la disposition de ses clients et en outre à dater de ce jour elle inaugure la vente des « CAFÉS-PRIME » le suprême marque la France aux prix et avantages ci-dessous :

Marque A (extra),	quatre qualités,	le kilog.	5.00
B (surfin),	»	le kilog.	4.75
C (fin),	»	le kilog.	4.50
D (sacrifié),	deux qualités,	le kilog.	4.00

En Boites de 1 kil. — 0.500 gr. 0.200 gr. et 0.125 gr.

A tout acheteur de ces différentes qualités la Maison donne comme **PRIME** : 0.500 grammes sucre scié St-Louis par kilogramme de café ; 0.250 grammes sucre pour 0.500 gr. café ; pour les quantités moindres, il sera donné des jetons jusqu'à concurrence de 1/2 kilog. et 1 kilog.

Nous garantissons nos *cafés purs* et sans mélange de corps étrangers.

Lot principal ev. 500.000 marcs, soit 625.000 francs en or.

ANNONCE DE FORTUNE

Les lots sont garantis par l'Etat.

Invitation à la participation aux

chances de gains

aux grands tirages des primes garantis par le gouvernement de l'Etat de Lubec dans lesquels

la moitié des numéros émis

doit sûrement gagner!

Dans ces tirages **avantageux**, contenant selon le prospectus seulement **53,000 demi billets et 26,500 lots**, les lots suivants **doivent être forcément gagnés** en **6** tirages dans l'espace de quelques mois, savoir :

Le **lot principal** est év. **500,000** marcs.

1	prime	300.000 marcs	35	lots à	3.000 marcs
1	lot à	200.000 marcs	103	lots à	2.000 marcs
1	lot à	100.000 marcs	2	lots à	1.500 marcs
1	lot à	70.000 marcs	209	lots à	1.000 marcs
2	lots à	50.000 marcs	419	lots à	500 marcs
1	lot à	45.000 marcs	455	lots à	300 marcs
2	lot à	40.000 marcs	83	lots à	200 marcs
1	lots à	35.000 marcs	17779	lots à	166 marcs
2	lots à	30.000 marcs	29	lots à	150 marcs
1	lot à	20.000 marcs	1951	lots à	130 marcs
8	lots à	10.000 marcs	2003	lots à	100 et 94
12	lots à	5.000 marcs	3400	lots à	58 et 29 marcs.

en somme : 26,500 lots parmi 53,000 billets,

de sorte que la moitié des numéros émis doit sûrement gagner.

Le lot principal du 1er tirage est de *M* **30.000** ; celui du 2e tirage *M* **35,000** ; 3e *M* **40,000** ; 4e *M* **45,000** ; 5e *M* **50,000** ; celui du 6e *M* **200,000** et avec la prime de *M* **300,000** éventuellement *M* **500,000**.

L'émission se fait en demi et quarts de billets. J'expédie les billets donnant droit au **premier** tirage, officiellement fixé au **prix net de**

Francs **10** pour deux demi billets
» **5** pour un seul demi billet
» **2.50** pour le quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiqués dans le **prospectus officiel** qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage, la liste officielle des lots.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressées et sous la **discrétion la plus absolue.**

Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre **remboursement**. Frais de remboursement : 50 centimes

A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement, soit jusqu'au

30 MARS

en toute confiance à

SAMUEL HECKSCHER SENR.,

Banquier à **Hambourg.** (Ville libre.)

DEMANDEZ *CACAO PAYRAUD*, feuilles et soluble.

Etude de Me BERAUD, notaire à Aix.

D'un acte reçu par Mes Beraud et Mouravit, notaires à Aix, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, portant la mention suivante :

« *Enregistré à Aix, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, f° 145, c° 1163, reçu décimes compris : cent soixante-quinze francs. Signé : Boyer* ».

Il résulte que la SOCIÉTÉ AIXOISE D'ELECTRICITÉ CORDIER, MASSE ET Cie, dont le siège est à Aix, chemin de Vauvenargues, n° 35, a augmenté son capital de la somme de soixante-dix mille francs et que par suite ledit capital s'élève à la somme totale de six cent trente mille francs.

Une expédition en due forme dudit acte a été déposée à chacun des greffes du tribunal de commerce d'Aix et de la justice de paix du canton nord d'Aix, le vingt-quatre mars courant mois.

Pour extrait certifié conforme :
BERAUD.

A AFFERMER A MI FRUITS

Propriété au Tholonet, terres à blé et oliviers, avec local propre à faire des lessives, à proximité de la rivière de l'Arc.

S'adresser à M. Barlie, notaire, place d'Albertas, 13, Aix.

Etude de Me L. Exel, commissaire-priseur de l'arrondissement d'Aix

VENTE
Aux Enchères Publiques
D'UN MATÉRIEL COMPLET
d'Entrepreneur de Travaux public

Il sera procédé par le ministère du soussigné le MARDI 28 MARS 1899, A 9 HEURES DU MATIN, RUE DU LOUVRE, n. 29 A AIX, à la vente aux enchères publiques d'un matériel complet d'entrepreneur de travaux public comprenant :

Planches et bois pour échafaudages, plateaux, poutrelles, tréteaux, échelles de différentes longueurs, brouettes, auges seaux, cordes, charreton, etc., etc.

Le tout vendu pour cause de cessation d'exploitation.

Vente au comptant 6 pour 0[0 en sus.

Le Commissaire-Priseur.
L. EXEL.

A LOUER MAGASIN
rue des Bagniers, 5
(Ancien Magasin de Cires et Bougies)
ET PREMIER ETAGE
Ensemble ou Séparément
S'adresser à Me Redortier, avouée, rue Espariat, 26.

BAR A VENDRE
Pour cause de Santé
Bien situé, bonne clientèle
Pour renseignements : S'adresser aux Bureaux du Journal.

GRANDE ÉPICERIE
A CÉDER
Dans un des plus beaux quartiers de la Ville, maison très ancienne, bonne clientèle.
S'adresser aux bureaux du journal.

FUTAILLES A VENDRE
De toutes dimensions
FOUDDRES, DEMI-MUIDS
Bordelaises, Sixains, demi-Sixains
Prix modérés
26, rue Aumône-Vieille, 26

A LOUER
GRAND LOCAL
Avec BUREAUX, MAGASINS et ENTREPOTS
S'adresser : 10, rue de la Couronne

ESPÈCES DE SUITE
SUR SIMPLE SIGNATURE
A TOUS NÉGOCIANTS
Industriels et Manufacturiers
SERIEUX ET SOLVABLES
Banque PASCAL
14, rue de Paradis, Paris.

Pâtisserie-Confiserie
ayant plus de 30 années d'existence
A CÉDER
Pour cause de cessation de Commerce
S'adresser au bureau du Journal.

Grande Épicerie Aixoise
16, rue d'Italie, 16

ASSORTIMENT DE PREMIER CHOIX
Aperçu de quelques prix :

Sucre St Louis en boîte....	le K.	1.15
» Mal coupé.....		1.10
Haricot motravid.....		0.25
» Cagneux.....		0.30
Lentille verte.....		0.60
Poid cassés.....		0.45
Riz glacé.....		0.55
» non glacé.....		0.65
Café torifié l'hectog.....		0.50
Pétrole le litre.....		0.30
Huile pure olive.....	le K.	1.50

Assortiment de conserves pâtes alimentaires, liqueurs, biscuits Olibet, vaisselles et savons.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS, etc.

A LA POULE AUX ŒUFS D'OR

Mme DOL Thérèse vient de créer un entrepôt, rue Gaston de Saporta, 8 et rue Gibelin, n° 1, et prévient le public qu'on trouvera chez elles des œufs pondus du jour, provenant de sa propriété dite Codeloup, près d'Eguilles.

Œufs de pays frais et de toutes contrées ainsi que volailles plumées et non plumées, lapins, etc. à des prix modérés.

A LOUER
2me Etage, 7 Pièces
TRÈS BELLE VUE
2, Avenue Victor-Hugo, 2

BONNE ÉPICERIE
COMESTIBLES
Bien située, bonne clientèle
A CÉDER
Pour cause de changement de commerce.
S'adresser aux bureaux du Journal

HERNIES

Il n'a jamais été facile de se procurer un bandage contenant bien les hernies sans fatiguer et surtout sans gêner les personnes qui se livrent à des travaux de force. Cette grande difficulté vient d'être résolue par la création d'un nouveau modèle très solide et très bon marché que l'on trouvera au Cabinet d'Orthopédie de la *pharmacie Nouvelle* Rue de la Masse ainsi que tous les autres articles d'orthopédie.

PENSION DE FAMILLE
EMILE TAILLY
Rue de la Miséricorde, 12
Cuisine de ménage soignée
Chambres très confortables
depuis 20 fr. par mois
Pensions à 60 fr. et au-dessus
12. — Rue de la Miséricorde. — 12

CUISINE POPULAIRE
Place Ramus, 9, (ancienne place St-Antoine)
PLATS A EMPORTER
Tous les jours 2 rôtis et 4 plats variés
VENTE A LA PORTION
BON, PROPRE, BON MARCHÉ

MACHINES à COUDRE
DE TOUS SYSTEMES

MARTIN
63, COURS MIRABEAU, 63.
HURTU, DAVIS, ADVANCE WHITE, etc.
Fournitures — Réparations.

CLAMARON, PÉDICURE
DE MARSEILLE
Se rend à Aix, tous les 1er lundi de chaque mois jusqu'au jeudi soir.
S'adresser à l'Hôtel du Louvre.

VILLA LILI A VENDRE
S'adresser à M. MILLIAT père, rue Sainte-Beaume, n° 8, à Aix.

Une Belle Lumière

Toute personne soucieuse d'avoir une belle lumière, claire, brillante, ne fatiguant pas la vue, doit employer « **l'Electricine Bugie** » qui donne un éclairage merveilleux sans appareil spécial et sans aucun danger.

Pour recevoir franco avec mode d'emploi :
Une boite Electricine (100 heures environ, belle lumière blanche). **1 f. 50.**
Une double boite Electricine (200 heures environ, belle lumière blanche) **2 f. 50.**

Une *magnifique prime*, concernant l'éclairage, est offerte *gratuitement* à toute demande de 4 doubles boîtes de 2 f. 50 contre mandat-poste à M. PAUL WILLIÈME seul dépositaire, 130, rue Lafayette. Paris.

LA THÉMIS
Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes
Fondée le 8 septembre 1882
GARANTIES : CAPITAL, RÉSERVES ET PRIMES
2,000,000 de Francs
SIÈGE SOCIAL. 11, Place St-Ferréol, à MARSEILLE
FERD. REILLE, FONDATEUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS & MATÉRIELS DE :
Chevaux et Voitures, Voitures Automobiles, Cycles, Motocycles, Individuelles, Chasse, Sports, Voyages, Collectives, Travaux Agricoles, Sapeurs-Pompiers, Pharmaciens, Bris des Glaces, Verres et Vitraux, Ascenseurs, Incendie, Chômage, Chute de la Foudre, Explosion du Gaz et de la Vapeur, etc., etc.
Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1896 la Cie a réglé 10.715 Sinistres

CAPITALS DOUBLÉS EN 12 ANS
PAR LA
MUTUELLE NATIONALE
Société de Prévoyance
Autorisée et approuvée par décret présidentiel du 18 Décembre 1895
Fonctionnant sous la surveillance directe et permenent de l'État.
Versement depuis 5 francs par mois fait pendant 10 ans seulement.

SOUSCRIPTIONS RÉALISÉES

au 31 décembre 1896.....	1.617.000
au 31 Novembre 1897.....	5.100.600
au 30 Décembre 1898,....	14.283.000
au 31 janvier 1899.....	14.771.400

Pour tous renseignements, s'adresser à M. PAURIOL, rue des Cordeliers, 28, correspondant.

CABINET DE RÉCLAMATIONS
SUR
Contributions Directes
A. NOBLE, Directeur
Vérifications gratuites de toutes feuilles d'impôts.
AU COMPTOIR DOMANIAL

Nota : Le Comptoir se charge en outre des achats, ventes et locations de propriétés, fonds de commerce, etc., etc.

Assurances : Incendie, Vie, Accidents, mortalité, bris de glaces et dégâts des Eaux.

Encaissements : de toutes factures et créances litigieuses et de tous les ordres dont on voudra l'honorer.

7, Rue Fabrot, 7 (ancienne rue des Grands-Carmes)
Ouvert tous les jours de 10 h. 1[2 du matin à midi et de 5 à 7 h. du soir.

GRANDE PHARMACIE NOUVELLE
A. SIGAUD, angle des rues Espariat et de la Masse (TÉLÉPHONE)

Le succès de notre Maison nous encourage à faire bénéficier notre clientèle d'une **nouvelle réduction de prix** aussi bien sur les ordonnances de MM. les Docteurs que sur les spécialités et eaux Minérales. Les Médicaments sont toujours garantis de première fraîcheur et de qualité supérieure.

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS	le flacon	3 15	PEPTO-FER TAILLET	le flacon	3 15
Extrait de Quinquina	le flacon	0 60	Glycérine Anglaise pure les 30 grammes		0 10
EMPLATRE MARCHAND	l'un	0 50	ACIDE BORIQUE	le Kilo	4 50
Vin de Quinquina au Malaga	le litre	2 »	le paquet pour un litre d'eau	l'un	0 10
SEDLITZ CHANTEAUD	le flacon	1 75	HUILE DE FOIE DE MORUE blonde première qualité	le litre	4 50
Antipyrine	le gramme	0 20	PASTILLES GÉRAUDEL	la boîte	1 05
SIROP de BRIANT	le flacon	1 75	EMULSION SCOTT	le grand flacon	4 50
Teinture d'Iode	les 30 grammes	0 50	Id.	le 1/2 flacon	2 25
Vin de Bugeaud	le flacon	2 60			

Prix spéciaux pour sociétés, communautés, pensionnats

Distribution des Médicaments à domicile avec la plus grande célérité.

Horlogerie, Bijouterie
Ancienne Maison Pevergne
EMILE BLANC
SUCCESSEUR
ACTUELLEMENT
22, Rue Thiers, 22

CYCLES
Vente, Echange et Réparations

Le sieur **ROUSSEL** ajusteur-mécanicien, prévient les Cyclistes qu'il vient de créer un atelier *place Jeanne d'Arc (kiosque des Marronniers)* et qu'il se charge des réparations de tous systèmes de Machines avec un rabais considérable, il engage les personnes qui voudraient se munir d'une byciclette qu'il a à leur disposition des Machines neuves marque Télégraphe qu'il livre au prix de fabrique **175 francs**.

Réparations de Machines à Coudre
De tous Systèmes

ANCIENNE MAISON A. CLAUZEL
ALPHONSE ANGELIN Sseur
VINS ET SPIRITUEUX
8, Rue LIEUTAUD, 8. (AIX-EN-PROVENCE)

PRIX-COURANTS RÉDUITS AU PRIX DU GROS
Vins ordinaires : 30, 35 et 40 c. le Litre

VINS FINS	la bouteille	LIQUEURS	le litre
Bordeaux.....	1 fr. et 1 50	Rhum Saint-James..... Fr.	3 90
Saint-Georges.....	1 »	Rhum Foxland.....	3 80
Vin vieux de pays.....	1 »	Rhum Goodson.....	3 50
Vin blanc sec.....	1 »	Rhum ordinaire.....	2 10
Vin blanc doux.....	1 »	Cognac »	1 70
Vin cuit.....	1 25	Liqueurs assorties.....	2 »
Vin de Malaga.....	1 50	» (extra).....	3 50
Vin de Madère.....	1 50	Absinthe Pernod 1/2 litre.....	1 90
Vin de Porto.....	1 50	» le litre.....	3 60
Vin de Marsala.....	1 50	Absinthe à 60 degrés le litre.....	2 »
Champagne Mercier.....	2 20	Cusenier le 1/2 litre.....	2 »
Champagne Comte de Marmez.....	2 »	Grande Chartreuse.....	6 65
		» le 1/2 litre.....	3 75
Huile de Pays..... le kilo	1 80	Verte.....	8 80
Pour friture..... 1.20	0 65	» le 1/2 litre.....	4 75
Huile lampante.....	0 70	Galifet.....	3 60
Savon.....	0 55	» le 1/2 litre.....	1 95
Œufs et Pétrole.....		Picon.....	2 60
		» le 1/2 litre.....	1 40
		Sainte-Beaume.....	2 45
		» le 1/2 litre.....	1 35
		Vermouh, Noilly-Prat, le 1/2 litre.....	1 05

MARIUS EYGUESIER FILS
PRIX MODÉRÉS — COURS MIRABEAU, 49, AIX — PRIX MODÉRÉS

Concessionnaire de la Société Aixoise d'Electricité
INSTALLATIONS GRATUITES ET PAYANTES
Appareils électriques de lumière, de chauffage à l'électricité : fer à repasser, bouillottes, grils, rechauds ordinaires et a friser, etc., etc.

ECLAIRAGE POUR SOIRÉES ET FETES PUBLIQUES
Lustres, Lampes et Appliques de Locations

Atelier de
Plomberie — Zinguerie — Lampisterie et Ferblanterie — Canalisations en tous genres — Fonte, Plomb et Cuivre, pour eaux et gaz
Boites à Conserves et Estagnons avec bois pour transport des Huiles

APPAREILS SANITAIRES — SYSTÈME TOUT A L'ÉGOUT

Installation de Béliers — Moteurs — Pompes à Vent
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFAGE | FOURNEAUX DE TOUS SYSTÈMES
Défumage de Cheminées
CALORIFÈRES CHOUBERSKY | *— SALAMANDRES —*
TABLIERS DE CHEMINÉES | ÉMAUX DE CHEMINÉES
Salles de Bains et appareils d'hydrothérapie en tous genres

COMPTOIR SUISSE
FABRIQUE D'HORLOGERIE A GENÈVE
AIX — 10, rue des GRANDS-CARMES, 10 — AIX

Le COMPTOIR SUISSE pour satisfaire au désir de sa nombreuse clientèle informe le public que l'on trouvera chez lui un grand choix de bijouterie or argent et fantaisie tels que : *Bagues, Bracelets, Broches, Boucles d'oreilles,* Giletières à des prix défiant toute concurrence.

Remontoir métal garanti 3 ans.....	7 50
Remontoir argent double cuvette argent, pour hommes et dames....	18 »
Remontoir or, double cuvette or depuis.....	38 »
Le régulateur grand modèle.....	21 »

Grand assortiment de Reveils, depuis 3 francs 95.
Réparations d'horlogerie, Bijouterie à des prix réduits.

ASTHME ET CATARRHE
GUÉRIS par les CIGARETTES ESPIC
ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

PLUS de FEU ! PLUS de TARES ! **BOITERIES, MOLETTES, SUROS**
Foulures, Ecarts, Vésigons, Eparvins, Capelets, Engorgement des jambes, ANGINES, etc.
Guérison rapide et sûre sans chute de poil, *par le*
LINIMENT GÉNEAU
275, Rue Saint-Honoré, PARIS
Envoi fco contre mandat de 6 fr.
UN SEUL PANSEMENT SUFFIT. — LE FLACON CONTIENT SIX DOSES
Employé avec succès depuis 40 ans par les Vétérinaires, Gendarmes, etc.

LA MÉDECINE NOUVELLE
JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME
ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN
Envoyé **FRANCO** et **GRATUITEMENT** pendant deux mois à toute demande adressée :
HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 19, rue de Lisbonne, PARIS

Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soulagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phtisie. — Goutte. — Rhumatismes. — Ataxie. — Neurasthénie. Paralysie. — Diabète. — Sénilité, etc.

QUINQUINA DUBONNET
Apéritif, Tonifie et excite l'Appétit. — Se trouve partout.

Aix, Imprimerie et Lithographie J. Barthélemy, cours Mirabeau, 53.

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE J. REMONDET-AUBIN
J. BARTHÉLEMY, successeur

Impression d'**Ouvrages de Luxe** et de **Périodiques**; de tous les **Travaux Administratifs** en reports Typo-Lithographiques et des imprimés de **Mairies** et de **syndicats**.

Spécialité d'affiches de luxe pour **Fêtes et spectacles**, affiches **illustrées, coloriées**, DITES PARISIENNES, de tous les formats.

Lettres de faire part, naissance, mariage et décès, Têtes de lettres, enveloppes, connaissements, factures, mandats, chèques, reçus, étiquettes d'envoi en peau, parcheminées et simili japon.

Titres d'actions et d'obligations, Registres pour notaires, Brochures, Mémoires, etc., etc.

A LOUER
En tout ou en partie
BELLE ET GRANDE MAISON
comprenant six pièces au rez-de-chaussée, deux étages et dépendances, centre de la ville, propre au commerce.

JOLIE CAMPAGNE
Belle situation. — Loyers modérés.
S'adresser aux bureaux du Journal.

Aix. — Imp. Typ. et Lith. J. Barthélemy, Cours Mirabeau, 53.